



*Signataire : Charles Poncet*

*Date de dépôt : 6 mars 2024*

## **Question écrite**

### **Le Conseil d'Etat approuve-t-il ce genre de procédés ?**

Le but de la collaboration de l'Etat de Genève est notamment de réduire les inégalités de traitement entre les citoyens des Etats concernés.

La commune de Sauverny a décidé d'augmenter la taxe d'habitation de 60%. Cette mesure ne concerne pas les résidences principales, pour lesquelles cette taxe a été supprimée. Il n'y a pas besoin de faire de longues études de sociologie pour comprendre que les propriétaires de résidences secondaires à moins de vingt kilomètres de Genève sont tous des Suisses. En d'autres termes, cette commune crée une discrimination selon la nationalité : les Français ne paient plus cet impôt et les Suisses le paient, majoré dans une proportion importante.

*Le Conseil d'Etat estime-t-il que cette discrimination est tolérable ou entend-il agir pour la faire supprimer ?*